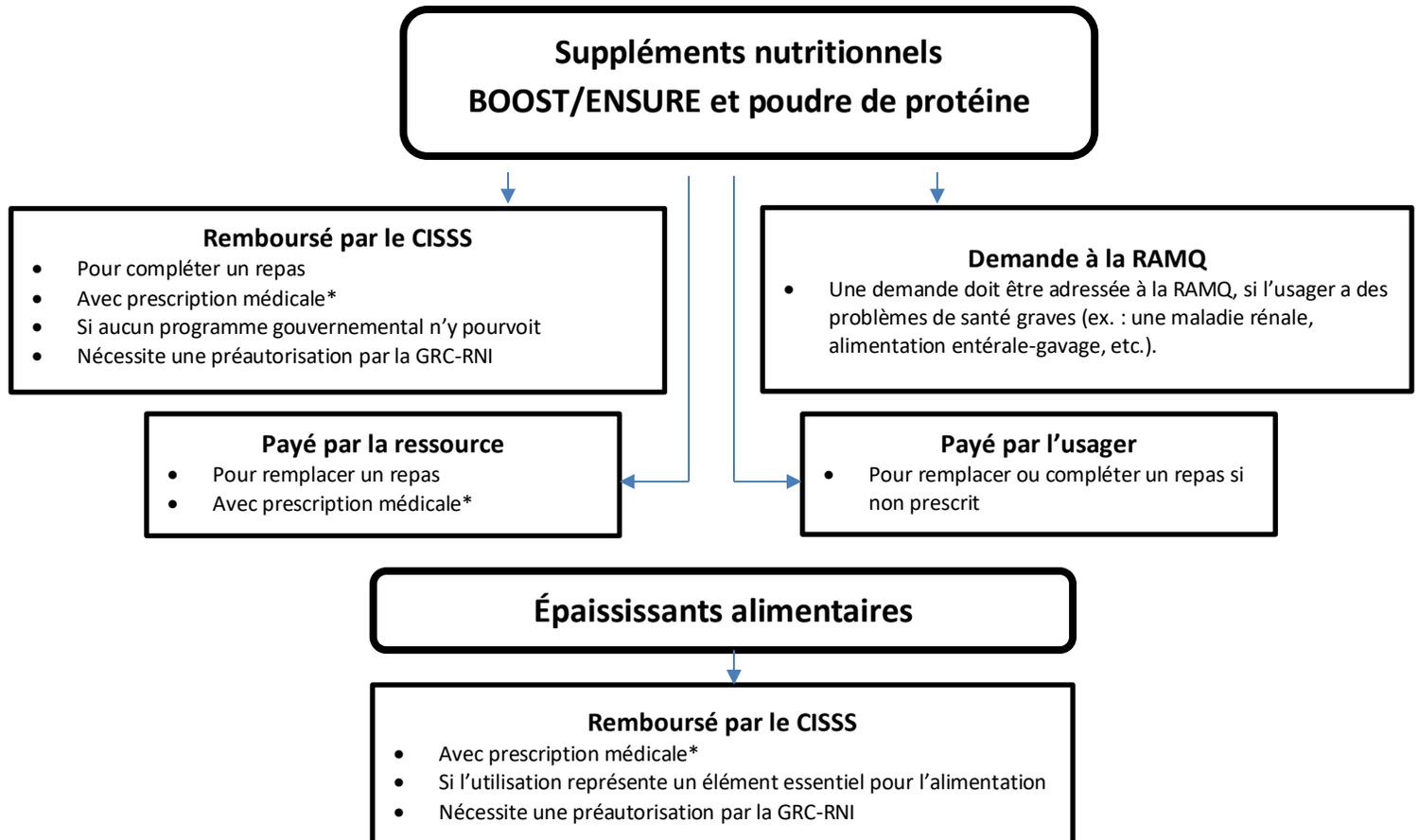


RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE SUPPLÉMENTS NUTRITIONNELS & ÉPAISSISSANTS ALIMENTAIRES – RTF-RI



*La prescription médicale doit venir d'un professionnel de la santé qui est habilité à le prescrire.

Pour obtenir une préautorisation et un remboursement du CISSS :

- Lorsqu'une recommandation est reçue pour un usager, une demande de préautorisation doit être acheminée à la GRC-RNI¹ par la ressource. La recommandation du professionnel de la santé doit accompagner la demande de préautorisation;
- Le service GRC-RNI donne une préautorisation à la ressource;
- La ressource effectue la commande du produit à la pharmacie de son choix et s'assure d'avoir une facture au nom de l'utilisateur;
- La ressource complète le formulaire *Demande de rétribution et allocation (DRA)*² et l'achemine à la GRC-RNI, accompagné de la facture.

¹ Pour obtenir une préautorisation ou faire parvenir une demande de remboursement à la GRC-RNI : dra-grc-rni.ciSSLau@ssss.gouv.qc.ca

² Le formulaire est disponible au lien suivant : <https://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/index.php?id=5950>